

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, vendredi 20 novembre 2020

DOSSIER DE PRESSE

DM2 BUDGET 2020

Transition, protection, anticipation...

Une décision modificative sous le signe de la résilience

Le Lot-et-Garonne, comme l'ensemble du pays, est impacté depuis de longs mois maintenant par la crise sanitaire. Face à l'adversité, le Conseil départemental a révélé toute son utilité, fort de sa réactivité et de sa capacité d'adaptation, que d'aucuns faisaient mine de sous-estimer peu de temps avant.

Depuis les premiers signes de la crise, le Département a répondu présent :

- en étant aux côtés de ses partenaires et des acteurs de terrain, notamment en fournissant des masques aux personnels de première ligne ;
- en soutenant fortement l'activité touristique pour limiter l'impact sur la saison ;
- en accompagnant les collégiens, les associations en difficulté, le monde de la culture et du sport...

Lors de ce deuxième confinement, qui se caractérise par une certaine tension entre le sanitaire et l'économique, le Département répond toujours et encore présent !

Aussi, cette décision modificative n°2 du budget 2020 traduit le rôle déterminant de la collectivité départementale pour construire une société résiliente, un nouveau modèle de développement, plus solidaire et plus durable. Trois types de transition émergent des décisions prise par l'assemblée départementale à cette occasion : la transition énergétique et écologique, la transition économique et sociale, la transition numérique. Le tout étant éclairé par les préconisations du Conseil Consultatif Citoyen dans un rapport sur « le monde d'après ».

I/ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

- **Remise du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Transition Ecologique et Energétique (MIETEE)**

La transition écologique consiste à mettre en place un modèle économique et social, à la fois viable et durable, renouvelant en profondeur les modes de consommation, de production, les liens sociaux comme sociétaux. L'objectif est de répondre de manière pertinente et radicale aux grands enjeux observables aux différents échelons géographiques de la biodiversité : érosion de la diversité du vivant, changement climatique, raréfaction des ressources, augmentation des risques sanitaires et environnementaux.

Il s'agit également d'assurer la capacité des générations futures à pouvoir faire leurs propres choix de modèle de développement. Pour cela les modes de production d'énergie doivent évoluer, en abandonnant progressivement le recours aux gisements fossiles par définition non renouvelables à l'échelle humaine, au profit de sources et de mix énergétiques fondés sur le renouvelable et l'évolution comportementale pour systématiser la réduction des consommations d'énergie.

Du fait de ses compétences et des leviers qui lui sont attribués par la loi, le Département, comme toutes les collectivités, dispose de moyens pour accélérer la transition écologique et énergétique au sein de son organisation et par son action sur le territoire.

Par délibération en date du 22 novembre 2019 et sur proposition de la Présidente du Conseil départemental, l'Assemblée départementale a créé une mission d'information et d'évaluation sur la transition énergétique et écologique.

A l'origine envisagée pour une durée de six mois, sur décision de la Présidente suite au contexte sanitaire exceptionnel lié à la pandémie de Covid-19, les travaux de la mission ont été prolongés jusqu'à la conclusion aujourd'hui concrétisée par la remise du rapport.

Les membres de la Mission ont procédé à un travail d'investigation bibliographique et de terrain, par le biais d'auditions d'experts. Ils ont également mené une consultation des acteurs tant locaux que nationaux, ainsi que des Lot-et-Garonnais à travers le Conseil Consultatif Citoyen.

Ce rapport réunit les travaux sous forme de préconisations, de 14 fiches-actions et de dispositifs associés à engager prioritairement.

- **Le Département de Lot-et-Garonne, partie prenante de Néo Terra, la feuille de route régionale pour la transition écologique et énergétique**

Le changement climatique n'est plus seulement un concept scientifique. C'est aujourd'hui un état de fait, mesurable, observable, concret. L'augmentation moyenne des températures de 1,4°C au cours du XX^e siècle se traduit dans l'espace, dans le paysage, dans le temps avec des impacts socioéconomiques et environnementaux particulièrement destructeurs. L'évolution du climat nous touche désormais au quotidien avec des événements météorologiques témoins du déséquilibre en action. Inondations, tempêtes, érosion, sécheresse... ces aléas se voient plus nombreux, plus intenses, à des saisons où ils constituent une nouveauté à laquelle nous avons tardé à nous prémunir.

Face à ce constat, la Région a engagé depuis 2010 une stratégie à long terme qui débute par l'élaboration de diagnostics irréfutables et complets :

- Acclimaterra autour des questions climatiques sous la direction d'Hervé LE TREUT.
- Ecobiose pour les questions de biodiversité. Sous la direction de Vincent BRETAGNOLLE.

Sur la base des conclusions de ces deux rapports, les élus régionaux ont adopté le 9 juillet 2019, la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique baptisée Néo Terra.

Celle-ci à travers 11 ambitions accompagnées d'engagements chiffrés et déclinées en 86 fiches-actions concrètes, se fixe un objectif à moyen terme : accélérer l'effort de transition énergétique, écologique et agricole pour aboutir à des résultats tangibles dès 2030.

En partageant, à travers une convention partenariale, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour réduire les impacts du changement climatique au bénéfice de nos territoires, Département et Région s'engagent ainsi à travailler conjointement et concrètement à la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne. Le Département de Lot-et-Garonne sera une des premières collectivités et le premier département de Nouvelle-Aquitaine à conventionner avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nombres d'actions sont d'ores-et-déjà engagées en Lot-et-Garonne et viennent nourrir les ambitions régionales : la mise en place du Conseil Citoyen Consultatif et le Budget Participatif Citoyen, les dispositifs en matière agro écologique, le Plan Habitat, la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, le Schéma départemental des voies vertes...

- **L'Espace Naturel Sensible (ENS) du Rieucourt, un exemple de compensation pour préserver la biodiversité**

Le Département de Lot-et-Garonne est propriétaire d'un **Espace Naturel Sensible (ENS) de 34 ha, situé sur la commune de Pindères**, à proximité immédiate du futur parc de loisirs Center Parcs « Les Landes de Gascogne ». Aussi, le Département a-t-il décidé de labelliser ces 34 ha, **pour en faire le 11^{ème} site ENS de Lot-et-Garonne mais le 1^{er} en pleine propriété.**

Le Département s'est fixé comme objectifs pour ce site de préserver sa qualité écologique, d'une part, d'assurer la sauvegarde de ses habitats naturels, d'autre part, mais également de le valoriser pour une ouverture à un large public, dans le respect de la sensibilité du lieu.

Pour l'accompagner dans ces objectifs, le Département a missionné depuis ce printemps le bureau d'études Volga, spécialiste du Paysage et de l'urbanisme, qui travaille en collaboration avec Rivière Environnement pour le côté écologique. Cette mission aboutira à la conception d'un plan de gestion différenciée (adaptée à chaque type de milieu présent sur le site), d'interprétation et de mise en valeur de l'ENS du Rieucourt.

Le Département disposera alors d'un plan d'actions opérationnel issu d'un travail collaboratif avec les différents acteurs du territoire. Les instances collectives techniques et de pilotage ont permis d'associer notamment les acteurs de l'environnement (comme la SEPANLOG, le CEN, les Fédérations de Chasse et de Pêche...), les services de l'Etat (DDT, DREAL), le Comité Départemental du Tourisme et bien sûr M. le Maire de la commune de Pindères.

Les premières phases ont permis de recueillir le maximum de données et d'informations pour parfaire la connaissance du site du Rieucourt dans différents domaines (histoire, culture, tourisme, milieux naturels, gestion forestière, chasse, pêche, etc.). Les acteurs locaux, par leur connaissance du territoire voire du site ont largement contribué au recueil d'éléments et en faisant partager leur perception du lieu et ce qu'on pourrait en attendre.

Il en découle les orientations suivantes :

- ✓ l'ENS du Rieucourt sera considéré comme un site de passage accessible à pied ou à vélo plutôt qu'un site de destination qui nécessiterait des équipements d'accueil du public plus conséquents et préjudiciables pour la tranquillité du lieu (stationnement, etc.). L'ENS sera inséré dans un parcours plus large (départ du lac de Clarens) pour désengorger le site.
- ✓ la valorisation de ce site sera conçue en fonction des visiteurs potentiels à savoir les vacanciers des 2 sites touristiques voisins et les Lot-et-Garonnais,
- ✓ le site sera accessible par une entrée principale, via la voie verte existante, et par des entrées secondaires au croisement des chemins existants. De plus, un accès piéton depuis le Center Parcs sera prévu avec un dispositif de badge pour le contrôle.

Cela se traduira par :

- ✓ un périmètre sanctuarisé au Nord et des incursions pour l'observation depuis la voie verte,
- ✓ un parcours en boucle circonscrit au Sud traversant un maximum de milieux,
- ✓ une boucle principale accessible à tous,

- ✓ des chemins secondaires formant un maillage "en étoile" permettant la traversée partielle du site et reliant les entrées secondaires aux points d'intérêt et à la boucle principale,
- ✓ une découverte de l'ENS reposant sur quatre familles de dispositifs visant à donner au visiteur une vision générale et assez complète du site, à savoir : ressentir le site (par l'immersion, en faisant appel aux sens), raconter le site (par des observations, des évocations, quelques données), restaurer le site (montrer les milieux et leurs étapes de restauration) et projeter le site (questionner le visiteur, l'informer sur demain).

La mission en cours s'achèvera au cours du 1er trimestre 2021. Dans la continuité de ce travail, le Département passera à la phase opérationnelle avec le lancement d'une nouvelle consultation pour désigner les prestataires chargés de la mise en œuvre du plan de gestion et des aménagements. L'ouverture au public de l'ENS est prévue au printemps 2022.

II/ TRANSITION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- **Economie Sociale et Solidaire : vers une feuille de route départementale**

Avec plus de 14 000 salariés, le champ de l'ESS représente près de 15 % des effectifs du territoire (au-delà de la moyenne nationale). Le Département a ainsi souhaité structurer, dans le cadre de ses missions de solidarité et de proximité, une politique de soutien à ces structures, qui interviennent majoritairement dans les domaines de la transition écologique, de l'innovation sociale et de l'égalité Femmes-Hommes.

Dans un premier temps, avec l'appui de l'expertise de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Nouvelle-Aquitaine, le Département a mené une réflexion participative avec les acteurs locaux de l'ESS (associations, coopératives, structures de l'insertion par l'activité économique...) pour aboutir, en juin 2020, à un pré-diagnostic territorial partagé. Cet état des lieux a permis d'identifier les forces et faiblesses de l'ESS en Lot-et-Garonne, mais aussi de pointer les axes de progrès pour accompagner au mieux cette économie alternative et de proximité.

Ce travail constitue la base de la concertation qui aboutira à un plan d'actions 2021-2027.

Pour rappel, dès le budget 2020, le Conseil départemental a mobilisé une enveloppe de 100 000 € afin de soutenir le secteur de l'ESS fortement impacté par la situation sanitaire, à l'instar de nombreux pans de l'économie locale et nationale.

Lors de cette décision modificative, a été soumise à l'assemblée départementale une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour amplifier la dynamique collective sur le sujet.

Le travail collaboratif engagé avec la CRESS et le réseau des acteurs départementaux et régionaux de l'ESS a fourni en effet une stratégie globale qui sera déclinée d'ici la fin de l'année en plan d'actions.

L'objectif est de proposer au vote du Conseil départemental, lors de la session qui sera consacrée au vote du Budget primitif 2021, la feuille de route détaillée et déclinée en plan d'actions pragmatique en phase avec les besoins du territoire en matière d'ESS.

- **Démographie médicale : adapter la stratégie et donner une nouvelle impulsion**

Compétence régaliennne de l'Etat, territorialisée par les agences régionales de santé (ARS), la démographie médicale est un enjeu national, qui touche particulièrement le secteur rural mais pas seulement, et ce depuis des années. En réalité, par définition, la liberté d'installation est le premier paramètre qui creuse les écarts et la concurrence entre les territoires.

Devant ce constat, le Conseil départemental a créé le 19 janvier 2009 la Commission Départementale de Démographie Médicale (CODDEM). Il s'agissait dès lors d'impulser une dynamique forte pour agir localement, bien que le Département n'ait pas de compétence directe en la matière, mais uniquement la possibilité d'attribuer des aides à l'installation ou au maintien des professionnels de santé dans les zones déficitaires.

La CODDEM a montré son efficacité durant ces 10 dernières années, en créant de réelles synergies à l'échelle départementale pour lutter contre la désertification.

Plus de 2,8 millions d'euros ont ainsi été mobilisés globalement par le Conseil départemental pour favoriser l'implantation de médecins généralistes en Lot-et-Garonne, avec à la clé 22 Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) et une antenne créées, ainsi que 3 autres projets de MSP en cours d'instruction.

Le travail de la CODDEM a produit ses effets au cours des 10 dernières années, contribuant notamment à ralentir la chute annoncée du nombre de médecins sur tout le territoire.

Pour autant, la lutte contre la désertification médicale reste un combat d'actualité comme le démontrent les chiffres présentés par le directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé, invité exceptionnellement à participer le 23 septembre 2020 à la réunion de la Conférences des territoires (rassemblant autour du Conseil départemental les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'Association des Maires de Lot-et-Garonne et l'Association des communautés de communes rurales).

Une nouvelle stratégie départementale pour la période 2021-2024

Les mesures nationales annoncées ces dernières années ne permettant malheureusement pas de lutter durablement et sur tous les territoires contre la désertification médicale, la

présidente Sophie Borderie et Joël Hocquelet, conseiller départemental délégué à la démographie médicale, ont ainsi proposé aux membres de la Conférence des territoires de donner une nouvelle impulsion à la stratégie départementale.

Celle-ci tient compte du renforcement par la loi NOTRe de la compétence démographie médicale pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et des initiatives locales mises en place en Lot-et-Garonne, certes légitimes, mais nécessitant d'être coordonnées pour éviter une concurrence entre territoires.

Dans le prolongement de la dernière Conférence des territoires, cette décision modificative du budget prévoit 1 million d'euros supplémentaires en faveur de la lutte contre la désertification médicale :

- **Un abondement de l'Autorisation de Programme 2018/2020 de 100 000 euros supplémentaires afin de mieux accompagner les projets de Maisons de Santé Pluri-professionnelles en cours ;**
- **L'ouverture d'une nouvelle enveloppe de 600 000 € pour financer 12 projets sur la période 2020/2025 (extension de bâtiment existant / création d'antenne, accueil de nouveaux médecins, investissement de matériel...)** ;
- **La création, sous condition, d'un régime d'aide à la primo-installation en exercice coordonné doté d'une enveloppe de 200 000 euros ;**
- **La création d'un régime d'aide à l'accueil des internes en stage en Lot-et-Garonne doté d'une enveloppe de 100 000 euros.**

Au-delà de ces crédits nouveaux, le Département entend bâtir un nouveau partenariat avec l'Etat, le Conseil de l'Ordre des Médecins, les facultés de médecine et les collectivités pour amplifier cette nouvelle dynamique.

- **Plan de relance touristique : projet « Tremplin Tourisme » pour préparer la saison 2021**

Face à la crise sanitaire du Covid 19, un plan immédiat de soutien au tourisme a été voté par l'Assemblée départementale lors de la session du 24 juillet 2020. Une action conjointe du Conseil départemental et du Comité Départemental du Tourisme (CDT), dotée d'une enveloppe mutualisée de 350 000 €.

Cet engagement a permis de toucher une très large audience :

- ✓ 5 millions de personnes lors de la campagne d'affichage dans le métro parisien du 22 juin au 5 juillet 2020 ;
- ✓ 1 million de personnes et 38 000 clics vers le site du CDT pour la campagne vidéo ;
- ✓ 65 000 participants au jeu concours ;
- ✓ 1 668 familles lot-et-garonnaises bénéficiaires du « Chèque Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine ».

Grâce à ces actions, le pré-bilan de la saison touristique 2020 affiche une bonne saison estivale en Lot-et-Garonne avec une fréquentation supérieure aux attentes, caractérisée par les points suivants :

- ✓ la présence accrue de la clientèle française et de proximité ;
- ✓ beaucoup de primo-visiteurs qui ont préféré notre campagne aux destinations touristiques très fréquentées ;
- ✓ une très bonne fréquentation des sites de loisirs et le succès des locations de vacances, en particulier les gîtes avec piscine ;
- ✓ une situation plus contrastée pour les hébergements collectifs tels que les hôtels, campings et villages de vacances.

Le plan de soutien au tourisme voté par l'Assemblée départementale prévoyait également la mise en place d'un plan de relance sur le moyen et long terme.

En effet, si les conséquences du premier épisode de la pandémie ont été limitées sur la saison estivale 2020, il convient maintenant de réagir face à cette nouvelle période de confinement et de préparer malgré tout l'avenir :

- en 2021, reconquérir la confiance et rebâtir ;
- à partir de 2022, stabiliser le renouveau.

Aujourd'hui, l'objectif est de soutenir les professionnels du tourisme qui ont été les plus touchés par la crise sanitaire, comme les restaurateurs, les cafetiers, les prestataires de sites touristiques, les boutiques d'accueil à la ferme, les hébergeurs en structure collective. La réalisation d'investissements immobiliers de sécurisation directement liés aux obligations sanitaires, fait désormais partie intégrante du processus d'accueil de la clientèle, ce qui contribue à la rassurer et la fidélisera en 2021. Les aménagements sur la configuration des espaces, le traitement de l'air ambiant et autres investissements, représentent donc une charge supplémentaire, mais nécessaire.

Aussi, le Conseil départemental souhaite mettre en place un dispositif de soutien intitulé « Tremplin Tourisme ». Il lancera pour cela une concertation avec les intercommunalités pour définir les modalités d'intervention du Département en faveur de ces professionnels. Le but est d'actionner un levier rapide et efficace facilitant la démarche d'investissement pour la future saison touristique.

III/ TRANSITION NUMERIQUE

- **Inclusion numérique : DéClic 47, une mobilisation inédite au niveau national**

A l'heure où les services publics essentiels se dématérialisent, de nombreux français peinent encore à se servir de leur ordinateur et à naviguer sur Internet. La crise sanitaire a encore démontré toute la nécessité de maîtriser ces outils numériques du quotidien. Partant de ce

constat, le Département s'est engagé dès 2019 dans une démarche partenariale avec pour objectif de familiariser tous les publics aux nouvelles technologies. Après une première Conférence des acteurs de l'inclusion organisée en février 2019 à Foulayronnes, une première rencontre avec les opérateurs de services essentiels en juin 2019 et une phase d'expérimentation sur le territoire pilote de l'Albret, **une étape fondatrice a été franchie le 2 septembre dernier avec le lancement du réseau DéClic47.**

La lutte contre l'exclusion numérique concerne à la fois les acteurs qui accompagnent les différents publics (collectivités, services sociaux, associations...) et les opérateurs de service public qui dématérialisent leurs principales démarches en ligne. C'est pourquoi le Département a très tôt mobilisé l'ensemble de ses partenaires au travers d'un comité de pilotage et de différents comités techniques, pour aboutir à **une stratégie partagée aujourd'hui par 14 acteurs officiellement signataires d'une convention de partenariat aux côtés du Département** : CAF, MSA, CPAM de Lot-et-Garonne, Pôle Emploi, CARSAT Aquitaine, CNSA, Fondation Orange, La Poste, SNCF, Mutualité Française de Lot-et-Garonne, Cap Emploi-ASDPSR47, Mission locale Moyenne Garonne, Mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, Mission locale du Pays Villeneuvois.

L'ampleur de cette mobilisation fait d'ores et déjà du Lot-et-Garonne un territoire pionnier dans l'élaboration d'une stratégie territoriale d'inclusion numérique.

Pour un meilleur accompagnement des usagers et des aidants numériques

L'objectif du partenariat établi avec les opérateurs de service public est double :

- mieux accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne
- apporter des réponses aux attentes exprimées par les aidants numériques (travailleurs sociaux, secrétaires de mairie, Maison France Services, acteurs associatifs...) sur la mise en place de formations pour leur permettre un meilleur accompagnement des usagers.

Favoriser la structuration d'une offre locale

Au-delà de ce partenariat entre « grands opérateurs », une importante action de terrain est menée pour favoriser la structuration d'une offre locale d'inclusion numérique par :

- **la mise à disposition pour les acteurs du réseau d'une « boîte à outils »** afin d'accompagner, de former et/ou d'orienter les personnes en difficulté avec le numérique : cartographie et catalogue des acteurs d'inclusion numérique, charte de l'aidant numérique, questionnaire d'évaluation des compétences numériques...
- **la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de formation** à destination des médiathèques qui contribuent à la constitution d'un maillage territorial d'assistance et de médiation numérique ;
- **l'expérimentation, depuis cet été 2020, du Pass Numérique.** Le Pass numérique est un chèque d'une valeur faciale de 10 € conçu sur le modèle des titres-restaurants. Il donne la possibilité à des personnes éloignées du numérique d'accéder, dans des lieux préalablement labellisés, à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle. Cette action est financée par l'Etat, le Département et ses partenaires co-financeurs du fonds d'inclusion numérique.

En seulement quelques mois, la stratégie départementale d'inclusion numérique mise en œuvre en Lot-et-Garonne attire déjà l'attention d'un grand nombre d'institutions au niveau

national (Départements, Métropoles, Communautés d'agglomérations, Syndicats mixtes...) notamment grâce à la démarche partenariale exemplaire, au travail de concertation avec les acteurs locaux et aux actions innovantes entreprises.

Quelques chiffres :

- ✓ **200 lieux** recensés sur la cartographie des acteurs de l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire,
- ✓ **230 abonnés** à la chaîne des « jeudis de l'inclusion numérique » seulement un mois et demi après son lancement et déjà près de 500 participations au terme des 7 premiers séminaires,
- ✓ **700 Pass' numériques** prescrits à des personnes en difficulté avec le numérique afin de les accompagner dans un parcours de formation pour une meilleure autonomie numérique.

- **Très Haut Débit : grâce à la complémentarité public/privé, 188 communes de Lot-et-Garonne font d'ores et déjà l'objet d'un déploiement du très haut débit (fibre optique)**

Le Département a très tôt investi dans les infrastructures numériques pour assurer une égalité des Lot-et-Garonnais dans l'accès aux services numériques, qu'ils habitent en zone urbaine ou en zone rurale. Améliorer les réseaux internet existants, développer les réseaux à très haut débit grâce au déploiement de la fibre optique et contribuer à une meilleure couverture en téléphonie mobile constituent les principaux axes d'action en matière de développement des infrastructures numériques portés ou soutenus par notre collectivité.

En 2018, 8 % des foyers lot-et-garonnais avaient accès à la fibre optique. Ils étaient 19,9% fin 2019. Malgré le confinement et un écosystème quasi à l'arrêt pendant plusieurs mois, les déploiements se poursuivent pour atteindre un taux de foyers éligibles de 100 % à horizon 2023. Dans un contexte national qui avait initialement découpé le pays entre les zones denses, rentables, et les zones rurales, le Département s'est saisi très tôt de l'enjeu du Très haut débit, recherchant toujours le meilleur rapport coût/efficacité pour son déploiement. Pour atteindre cet objectif, la collectivité a fédéré tous les acteurs de l'aménagement numérique au plan départemental, régional et national au sein du syndicat mixte Lot-et-Garonne numérique.

Les déploiements sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Lot-et-Garonne numérique se poursuivent pour raccorder, **44 000 logements sur près de 100 communes, avec un investissement public de 72 millions d'euros.**

Parallèlement à l'action menée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique, l'opérateur Orange a engagé en 2019 les premiers déploiements issus de l'accord « AMEL » conclu entre le Département, le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique et l'opérateur Orange, ce dernier investissant sur ses propres fonds **150 millions d'euros pour déployer plus de 100 000 prises en fibre optique.**

Malgré l'impact de la crise sanitaire qui a nécessairement réduit le rythme des travaux durant la phase de confinement puis de déconfinement, le déploiement se poursuit à bonne allure : le nombre de prises construites en 2020 devrait être équivalente au nombre de prises déployées en 2019. A la fin de cette année, 60 000 à 70 000 prises devraient être construites, pour rendre ainsi 1/3 des foyers lot-et-garonnais raccordables au très haut débit. Ce qui laisse espérer raisonnablement que la moitié des foyers le sera d'ici fin 2021.

Parallèlement à ces déploiements de la fibre, à noter :

- la poursuite des travaux de modernisation du réseau départemental Wifi Haut Débit, entièrement financée par l'Etat à hauteur de 2.8 M€ HT, pour rendre le réseau Wifi Haut Débit compatible avec les futurs réseaux mobiles de 5ème génération (la « 5G »).
- les actions menées pour poursuivre l'amélioration de la couverture de téléphonie mobile grâce à la forte implication du Département dans l'accompagnement des collectivités pour l'identification des territoires encore mal couverts et potentiellement éligibles au dispositif « New Deal Mobile » mis en place par l'État en 2018. **Au total, 28 nouveaux relais de téléphonie mobile sont aujourd'hui construits ou dans le processus des études et travaux pour améliorer la couverture 3G/4G des territoires ruraux de Lot-et-Garonne.**

- **Une action partenariale pour accompagner la digitalisation des commerces de proximité**

La crise sanitaire agit, en toutes matières, comme un accélérateur de tendances...

Si nul ne remet en cause la gravité de la situation sanitaire du pays, les commerces de proximité souffrent aujourd'hui du reconfinement et de la décision nationale de maintenir fermés tous ceux qui vendent des produits dits « non-essentiels ». Alors même que lesdits commerces ont prouvé depuis le début de la crise leur exemplarité en matière de mise en œuvre et de respect des protocoles sanitaires.

Si la large mobilisation des acteurs locaux a permis de limiter la concurrence physique de la grande distribution, reste la menace d'un transfert massif d'achats vers les plateformes des « géants du web » contre lesquelles de très nombreux commerçants locaux ne peuvent lutter seuls.

Le Conseil départemental, la Chambre de commerce et d'industrie, et la Chambre de métiers et de l'artisanat ont donc travaillé à construire une offre complète, facile d'accès et gratuite pour accompagner les commerces de proximité dans leur digitalisation.

Cette offre repose sur deux piliers :

- La géolocalisation des commerces et artisans proposant leurs services durant le confinement, outils développés respectivement par la Chambre de commerce et d'industrie, et la Chambre de métiers et de l'artisanat ;
- **Une marketplace départementale - www.mavillemonshopping.fr/lotetgaronne**

Le Conseil départemental a choisi la solution « ma ville mon shopping » qui présente le service le plus complet aujourd'hui sur le marché.

« Ma Ville Mon Shopping », filiale du Groupe La Poste, accompagne les commerçants, artisans, producteurs locaux et restaurateurs en mettant à leur disposition une plateforme de vente en ligne locale qui, de plus, inclut des services logistiques de livraison à domicile, via les facteurs notamment.

Il s'agit d'une solution clé en main qui intègre les fonctionnalités suivantes :

- Création d'une boutique en ligne en moins de 5 minutes
- Mise en ligne des produits et gestion des stocks
- Système de paiement 100% sécurisé
- Retrait de commande devant le magasin (« click & collect »)
- Livraison à domicile en proximité par les facteurs ou les coursiers Stuart
- Service clients et support aux professionnels.

Pour les commerçants des territoires partenaires de « Ma Ville Mon Shopping » :

Les commerçants des territoires partenaires bénéficient, pour la période de reconfinement, non seulement de la gratuité des frais d'inscription et d'abonnement, mais également de frais de commissionnement à 0 %. La livraison de proximité est proposée gratuitement à leurs clients acheteurs sur cette même période.

IV/ PRECONISATIONS DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN POUR « LE MONDE D'APRES »

Afin de faire un point sur la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les membres du Conseil Consultatif Citoyen, se sont réunis en mai dernier et ont élaboré à la demande de la présidente du Conseil départemental, une contribution répondant aux questions suivantes :

- Quelles leçons tirer de cette pandémie ?
- Quel « après » est-il souhaitable et possible de construire collectivement ?
- Quelles actions, mesures, initiatives pourraient être prises au niveau local dans les mois et années à venir ?

Les membres du bureau du Conseil consultatif citoyen, après discussion et partage d'informations, ont proposé aux membres du Conseil des axes de réflexion sur les thèmes repris notamment par la Mission d'information et d'évaluation de la transition écologique et énergétique (MIETEE), à savoir :

- la transition énergétique : lutte contre la précarité énergétique, transformation de nos comportements ;
- la transition écologique : accompagnement de la transition agroalimentaire, évolution des modes de production, choix de vie en milieu rural.

Le thème du numérique a également été au cœur de la réflexion.

Les membres du Bureau du Conseil se sont réunis à six reprises afin de proposer une synthèse des contributions individuelles, en y affectant un indicateur de priorité.

Axes stratégiques prioritaires préconisés en matière de transition énergétique sont les suivants :

1. Favoriser et impulser des actions propices au développement des mobilités douces au sein de la collectivité et ainsi développer des partenariats avec la Région et les autres collectivités territoriales.
2. Développer et valoriser le tourisme vert.
3. Œuvrer à la baisse des économies d'énergie dans les bâtiments publics et privés.
4. Favoriser et impulser la recherche autour des énergies renouvelables.

Axes stratégiques prioritaires préconisés en matière de transition écologique :

1. Favoriser et promouvoir les conditions propices à la valorisation de productions alimentaires et agricoles locales ;
2. Valoriser et développer les métiers de l'agriculture tout en créant les conditions favorables au nouveau modèle agricole ;
3. Créer des conditions favorables à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
4. Accompagner et encourager toutes les initiatives en faveur de la réduction de la consommation d'eau ;
5. Eduquer et accompagner à la protection de l'environnement ;
6. Développer des actions et mesures contre la fracture numérique.

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest